PROJET DE L'UNION EUROPÉENNE D'ASSISTANCE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DE DÉPLACEMENTS (EU-MIDCAP)

FICHE D'INFORMATION

EU MIDCAP
EUROPEAN UNION MIGRATION AND DISPLACEMENT CAPACITY ASSISTANCE PROJECT

Financé par l'Union européenne

JAN 2025 — DÉC 2028

INTRODUCTION

EU-MIDCAP est une facilité d'échange entre pairs qui soutient les autorités des pays partenaires et les organisations de la société civile, ainsi que les instances régionales, dans la conception et la mise en œuvre de leurs systèmes de gestion de la migration et des déplacements forcés conformément aux normes internationales et dans le développement de leur coopération avec l'UE et ses États membres. Financé par l'Union européenne (DG INTPA) et co-mis en œuvre par un consortium dirigé par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), avec le HCR, les autorités de la Belgique (à travers Enabel), de l'Espagne, de la Pologne, de la République tchèque, et de la Suède, ainsi que l'UNICEF, EU-MIDCAP fournit une assistance rapide et sur mesure, à la demande.

- RÉACTION RAPIDE
- ÉCHANGE ENTRE PAIRS
- AXÉ SUR LA DEMANDE
- PARTENARIATS

OBJECTIF

Améliorer la gestion de la migration et des déplacements forcés dans les pays partenaires de l'Union européenne.

QUELS SONT LES AXES THÉMATIQUES COUVERTS PAR EU-MIDCAP ?

Tous les aspects liés à la migration et aux déplacements forcés, avec un focus sur 5 axes principaux :

- MIGRATION LÉGALE
- MIGRATION & DÉVELOPPEMENT
- MIGRATION IRRÉGULIÈRE
- DÉPLACEMENTS FORCÉS
- RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET THÉMATIQUES TRANSVERSALES

QUI CO-MET EN ŒUVRE EU-MIDCAP ?

Le projet est co-mis en œuvre par un consortium dirigé par l'ICMPD, en partenariat avec :

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Belgique – Agence belge de coopération internationale (Enabel)
Espagne – Secrétariat d'État pour la Migration
Pologne – Ministère de l'Intérieur et de l'Administration
Suède – Agence suédoise des migrations
Tchéquie – Ministère de l'Intérieur
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

eumidcap@icmpd.org

Mis en oeuvre par

ICMPD International Centre for Migration Policy Development
UNHCR The UN Refugee Agency
Enabel
Ministry of the Interior of the Czech Republic
Ministerstwo Spraw Wewnętrznych i Administracji
Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones
Migrationsverket Swedish Migration Agency
unicef for every child

QUELLES ACTIVITÉS SONT POSSIBLES ?

- Soutien à l'évaluation, à la révision ou à la conception de la législation nationale/locale/régionale, des politiques et stratégies, ainsi que des services sur la migration et le déplacement forcé ;
- Soutien au conseil ou à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies dans ces domaines ;
- Sessions de formation, visites d'étude et séminaires pour les pays partenaires sur la migration et le déplacement forcé (y compris par la fourniture de quantités limitées d'équipements comme outils de formation) ;
- Soutien à la production et à la gestion des données ;
- Soutien à la conception de campagnes de sensibilisation/information aux niveaux national et régional ;
- Fourniture d'expertise pour encadrer et accompagner les agents nationaux;
- Renforcement des capacités dans les domaines de la migration et du déplacement forcé (par exemple, élaboration de manuels, programmes, manuels, procédures opérationnelles standard (SOP), lignes directrices, etc.).

QUI PEUT SOLLICITER L'APPUI D'EU-MIDCAP?

Les demandes peuvent provenir de **pays couverts par la DG INTPA** en :

- Afrique subsaharienne
- Asie centrale, du Sud, du Sud-Est
- La région du Pacifique
- Amérique latine et Caraïbes



Les entités éligibles incluent :

- Autorités publiques nationales et locales
- Organisations et entités régionales
- Organisations de la société civile
- Des demandes conjointes de plusieurs institutions sont également possibles

COMMENT FONCTIONNE EU-MIDCAP ?

EU-MIDCAP offre une expertise technique à court terme en réponse aux demandes d'assistance introduites par les pays partenaires. Les étapes sont les suivantes:

1. DEMANDE

- Compléter le formulaire de demande (disponible en plusieurs langues) ;
- L'envoyer directement à l'équipe EU-MIDCAP ou via la Délégation de l'UE concernée ou la Commission européenne (unité de DG INTPA chargée de la migration et des déplacements forcés) ;
- DG INTPA évaluera l'éligibilité et la pertinence, en tenant compte des autres soutiens fournis, de la faisabilité et de l'alignement avec les priorités de l'UE et des pays partenaires.
- Si c'est positif, approbation de DG INTPA.

2. FICHE D'ACTION

La demande est traduite par le Consortium en une Fiche d'Action détaillant tous les éléments de l'Action, en consultation avec DG INTPA et le pays partenaire demandeur.

3. EXÉCUTION

- Une fois que la Fiche d'Action est approuvée par DG INTPA, sa mise en œuvre peut commencer ;
- Des experts sont mobilisés par le Consortium pour fournir l'expertise ;
- Un rapport axé sur les résultats est produit afin d'expliquer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints, incluant d'éventuelles recommandations.

eumidcap@icmpd.org